

Résidence d'artiste

Barrage de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes, Région Sud)



Vue aérienne du barrage EDF du lac de Serre-Ponçon © EDF

LES PARTENAIRES

Le Frac Sud – Cité de l'art contemporain

Implanté dans le quartier de la Joliette, aux portes d'Euroméditerranée à Marseille, le Frac Sud – Cité de l'art contemporain est devenu un lieu emblématique de ce que l'on appelle aujourd'hui un Frac « nouvelle génération » depuis l'inauguration en 2013 du bâtiment qui l'accueille, conçu par l'architecte japonais Kengo Kuma. Riche d'une collection de plus de 1500 œuvres représentant plus de 650 artistes, le Frac Sud occupe aujourd'hui un territoire régional, national et international, et développe de nouveaux modes de diffusion pour sa collection à travers un réseau de partenaires. Véritable laboratoire d'expérimentation artistique, sa programmation s'intéresse aux phénomènes et enjeux qui parcourent et configurent nos sociétés.

Ses missions s'inscrivent dans la politique culturelle de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur que sont le soutien à la création, à la production artistique et à la diffusion des œuvres auprès des publics les plus larges « hors les murs ».

La Caisse Centrale d'Activités Sociales de l'énergie / Plaque APCA

La Caisse Centrale d'Activités Sociales du personnel des industries électrique et gazière, dénommée CCAS, est l'organisme chargé de gérer les activités sociales et culturelles des électriciens et gaziers et de leurs familles. Elle développe son activité sur les valeurs de justice, de dignité et de solidarité.

Elle porte, dans une visée émancipatrice, des actions culturelles de dimension nationale par une contribution à la création et à la diffusion culturelle, en permettant à tout artiste, auteur et toute personnalité des sciences et des techniques d'aller à la rencontre d'un public aussi large que sa population.

PRÉAMBULE

Partenaires depuis 2021, le Frac Sud – Cité de l'art contemporain et la Caisse Centrale d'Activités Sociales de l'énergie mènent une véritable politique culturelle en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, centrée principalement sur les arts visuels dans le cadre de cette collaboration. Investissant différents sites liés à la CCAS avec des typologies de projets et de lieux différents, les deux structures ont mené jusqu'à maintenant 8 résidences d'artistes et 4 expositions, avec un lien ténu au territoire et agent·es des industries électriques et gazières, sans oublier les usager·ères qui l'arpentent et y résident.

CONTEXTE DE LA RÉSIDENCE

En 2025, le barrage de Serre-Ponçon, basé à Rousset et géré par la société EDF, ouvre ses portes à l'art contemporain via cette nouvelle résidence d'artiste qui se déroulera entre juin et novembre sur quatre semaines. Elle sera précédée pour l'artiste d'une première visite de site et d'une rencontre avec l'ensemble des partenaires en février de la même année.

L'artiste pourra ainsi entrer dans l'univers des agentes EDF, dans des structures habituellement fermées au public, proposant un fonctionnement industriel spécifique et une typologie d'architecture hors du commun : une retenue d'eau produite par la fonte des glaces alimentant le lit de la Durance. En plongeant dans l'univers quotidien des agentes, l'artiste posera un regard neuf sur 70 ans d'activité continue de ce « château d'eau de la Provence ».

Les productions réalisées seront valorisées dans un second temps dans un lieu muséal actuellement en prospection, à proximité du lieu de résidence grâce à l'organisation d'un évènement festif, fédérateur et ouvert à tous·tes.



OBJECTIFS

- Favoriser la découverte de la création contemporaine aux publics haut-alpins
- Partager avec un·e artiste de la région l'opportunité de s'immerger dans un contexte très spécifique en dehors de son atelier au service de son activité artistique
- Associer les structures de proximité autour d'un projet commun, générant échanges et partages à la faveur de la pratique de l'artiste
- Rendre tangible la rencontre entre le monde du travail et celui de la création contemporaine.

MODALITÉS DE LA RÉSIDENCE

- Temporalité de la résidence : 20 jours pleins répartis sur deux sessions
- Honoraires : 2800 €
- Bourse de production : 2000 €
- Hébergement, repas et transport pris en charge
- Versement de droits de présentation de l'œuvre ou des œuvres produite(s) suite à son (leur) exposition
- Jury composé des partenaires, de personnalités du monde de l'art et de personnes issues de la société civile
- **L'artiste candidat·e doit travailler ou résider en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

CALENDRIER

- **Date limite de candidature : Dimanche 22 décembre à minuit**
- 31 janvier 2025 : délibération du jury
- Février 2025 : rencontre avec l'artiste choisi·e et les partenaires sur une à deux journées
- Début juin 2025 : 2 semaines de résidence de l'artiste en continu
- Septembre-octobre 2025 : 2 semaines de résidence en continu suivi du montage
- Octobre 2025 : Évènement festif pour l'inauguration de la ou des production(s) réalisée(s) dans une structure muséale à proximité du lieu de résidence
- De novembre 2025 à janvier 2026 (dates à préciser) : Exposition de la ou des production(s)
- Février 2026 : Démontage de l'exposition

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Un seul dossier par candidat·e doit être transmis au format PDF à Cécile Coudreau, Responsable de la programmation hors les murs du Frac Sud :

programmationhlm@fracsud.org. Il devra regrouper dans l'ordre les documents suivants :

- Une note d'intention pouvant contenir des croquis mentionnant le projet et en quoi la résidence s'inscrit dans une continuité de sa pratique artistique (1 page max)
- Un portfolio mettant en avant l'univers de l'artiste avec une sélection d'œuvres représentatives de sa démarche (10 pages max)
- Un CV mettant en exergue le parcours artistique de l'artiste.

